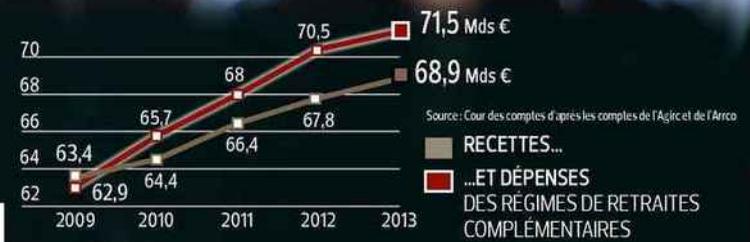




# Quatre mois pour sauver les retraites des cadres

**Syndicats et patronat entament des discussions pour redresser les régimes complémentaires. Des mesures douloureuses sont inévitables**



GUENTER SCHIFFMANN/BLONBERG, 58268809/BLVDONÉ, BAYER, FRANÇOIS LENCIR/REUTERS



## Le statut des cadres sur la sellette en cas de fusion des régimes

C'est le début du détricotage du statut cadre

SERGE LAVAGNA,  
CFE-CGC

Même si elle ne résout rien à long terme, la fusion de l'Agirc et de l'Arcco sera le point clé de la négociation. A court terme, les conséquences pour les assurés seraient pratiquement indolores. « En pratique, les deux régimes se sont fortement rapprochés ces quatorze dernières années », rappelle Bruno Chrétien, le président de l'Institut de la protection sociale. En effet, les salariés et les cadres cotisent quasiment aux mêmes conditions pour percevoir leurs futures pensions.

C'est sur les cadres que pèsent en revanche les inquiétudes. Certains craignent, en cas de fusion, que l'on exige d'eux un effort supplé-

mentaire au motif qu'ils ponctionneront les réserves accumulées au fil des années par les salariés à l'Arcco. Une fusion des deux régimes pourrait donc s'accompagner d'une hausse des cotisations sur la tranche médiane des rémunérations des cadres (la « tranche B »). La CFE-CGC fait remarquer qu'ils cotisent également à l'Arcco à hauteur du plafond de la Sécurité sociale, soit 3 170 euros mensuels. Se pose également la question du devenir de la cotisation de 1,50 % spécifique aux cadres, qui finance leur prévoyance décès.

D'autres craignent purement et simplement la fin du statut du cadre « à la française ». L'Agirc dé-

termine en effet si l'on est cadre ou non. Et ce, en fonction de deux critères non exclusifs : une rémunération supérieure au plafond de la Sécurité sociale et un poste à responsabilité ou de haute technicité.

### Menace sur les salaires

Par conséquent, « fusionner l'Agirc et l'Arcco, c'est le début du détricotage du statut cadre, redoute tout simplement Serge Lavagna pour la CFE-CGC. Cette logique nous entraîne vers la fin des dispositions en faveur des cadres dans les conventions collectives. » Être cadre, c'est en effet voir s'ouvrir les portes de l'Agence pour l'emploi des cadres (Apec) ou encore profiter d'un

préavis de licenciement plus long. « Cela aurait aussi des conséquences très négatives en matière de niveau de salaires », s'inquiète Marie-Jo Kotlicki, secrétaire générale de l'UGICT, la fédération cadre de la CGT. Car être cadre, c'est avoir l'assurance, selon les conventions collectives, de toucher un salaire donné en début de carrière.

À terme, la disparition de tous ces avantages négociés entraînerait la suppression du collège des cadres aux élections professionnelles. De quoi remettre en cause la raison d'être des syndicats catégoriels, comme la CFE-CGC, ou des fédérations cadres des autres centrales. ■

G. G.



# Retraites complémentaires : la négociation de la dernière chance

*Syndicats et patronat ont 4 mois pour sauver de la faillite les caisses des salariés du privé.*

**GUILLAUME GUICHARD**  
@guillaume\_gui

**RETRAITES** Quatre petits mois pour sauver les retraites des cadres ! Syndicats et patronat se retrouvent ce mardi pour élaborer un plan de sauvetage des régimes des retraites complémentaires Agirc (cadres) ; l'Arcco (complémentaire de tous les salariés) est en situation moins périlleuse. Ils ont jusqu'en juin pour trouver une solution.

« Les perspectives sont alarmantes », alertait en décembre la Cour des comptes dans un rapport. Selon ses calculs, si aucune mesure n'est prise, l'Agirc n'aura plus un sou de côté en 2018. Dès cette date, il faudra donc trouver 5 milliards d'euros par an pour repousser au-delà de 2030 l'épuisement des réserves. Et pour cause : l'Agirc et l'Arcco ne peuvent pas s'endetter pour combler leur déficit, contrairement au régime général géré par l'État. En clair, une fois les coffres vides, il n'y a plus qu'à réduire les pensions des millions de retraités du privé. Ou à augmenter drastiquement les cotisations.

Depuis 2011, les partenaires sociaux ont donc dû prendre, plusieurs fois, des mesures doulou-

reuses. Syndicats et patronat ont conscience de l'enjeu. « En 2013, nous avons entériné une série de mesures pour corriger le tir, mais elles ne produisent pas assez d'effets vu la stagnation de notre économie », reconnaît Jean-Louis Malys, en charge des retraites à la CFDT.

Ce qu'il ne dit pas, c'est que la réforme des retraites Touraine -

🗨️ **En 2013, nous avons entériné une série de mesures pour corriger le tir, mais elles ne produisent pas assez d'effets vu la stagnation de notre économie** 🗨️

JEAN-LOUIS MALYS (CFDT)

faute de mesures d'âge - n'a en rien aidé les régimes de complémentaires. Pire, les décisions gouvernementales prises dans ce domaine depuis 2012 ont alourdi les comptes de l'Agirc et de l'Arcco de 1,4 milliard d'euros.

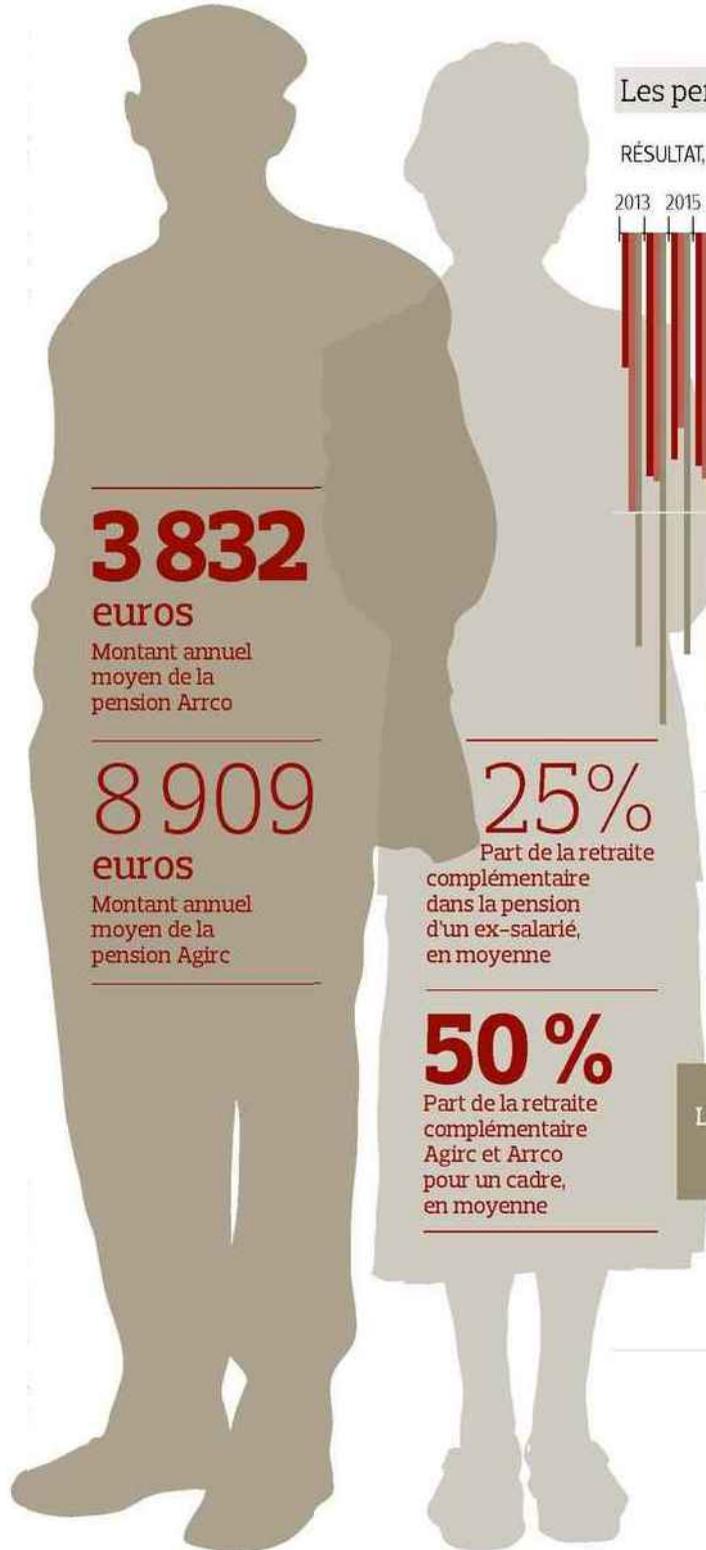
Le temps est compté, les marges de manœuvre étroites et les leviers à disposition pour redresser la situation se comptent sur les

doigts d'une main. Surtout, aucun ne fait l'unanimité parmi les partenaires sociaux. Un recul de l'âge, poussé par le Medef mais refusé en bloc par les syndicats, ne produit pas, sauf à être rapide et donc violent, d'économies à court terme. Les cotisations retraite, tous régimes confondus, frôlent déjà le plafond de 28 % du salaire brut fixé par décret. Certains syndicats aimeraient exploiter les dernières marges de manœuvre en la matière. Le patronat, sans surprise, s'y refuse. Quant au gel des pensions, il n'aurait pas beaucoup d'effets compte tenu de la faiblesse de l'inflation.

Reste la fusion des deux régimes cadres et salariés et de leurs réserves (9 milliards pour l'Agirc et 55 milliards pour l'Arcco en 2013), qui permettrait de repousser l'échéance. FO, la CFIC et la CFDT sont pour. « Ce serait de la pure procrastination et ne ferait que

renvoyer le fardeau sur les épaules des générations suivantes », critique en revanche Serge Lavagna, le « M. Retraite » de la CFE-CGC. Le syndicat de l'encadrement se retrouve aux côtés de la CGT parmi les opposants à cette fusion.

Les positions entre syndicats et avec le patronat sont donc très éloignées. Au-delà de ces postures de début de négociation, le contexte social est très tendu. L'échec de la négociation sur le dialogue social a laissé des traces et si ces nouvelles discussions capotaient, c'est la gestion par les partenaires sociaux qui serait remise en cause. « Nous tenons au paritarisme, explique Philippe Pihet, responsable de la protection sociale de l'FO. Mais le coût pour notre attachement au système ne doit pas être prohibitif. » Reste que le gouvernement serait bien embêté de devoir reprendre la main sur le dossier explosif des retraites. ■



**3 832**

euros

Montant annuel moyen de la pension Arrco

**8 909**

euros

Montant annuel moyen de la pension Agirc

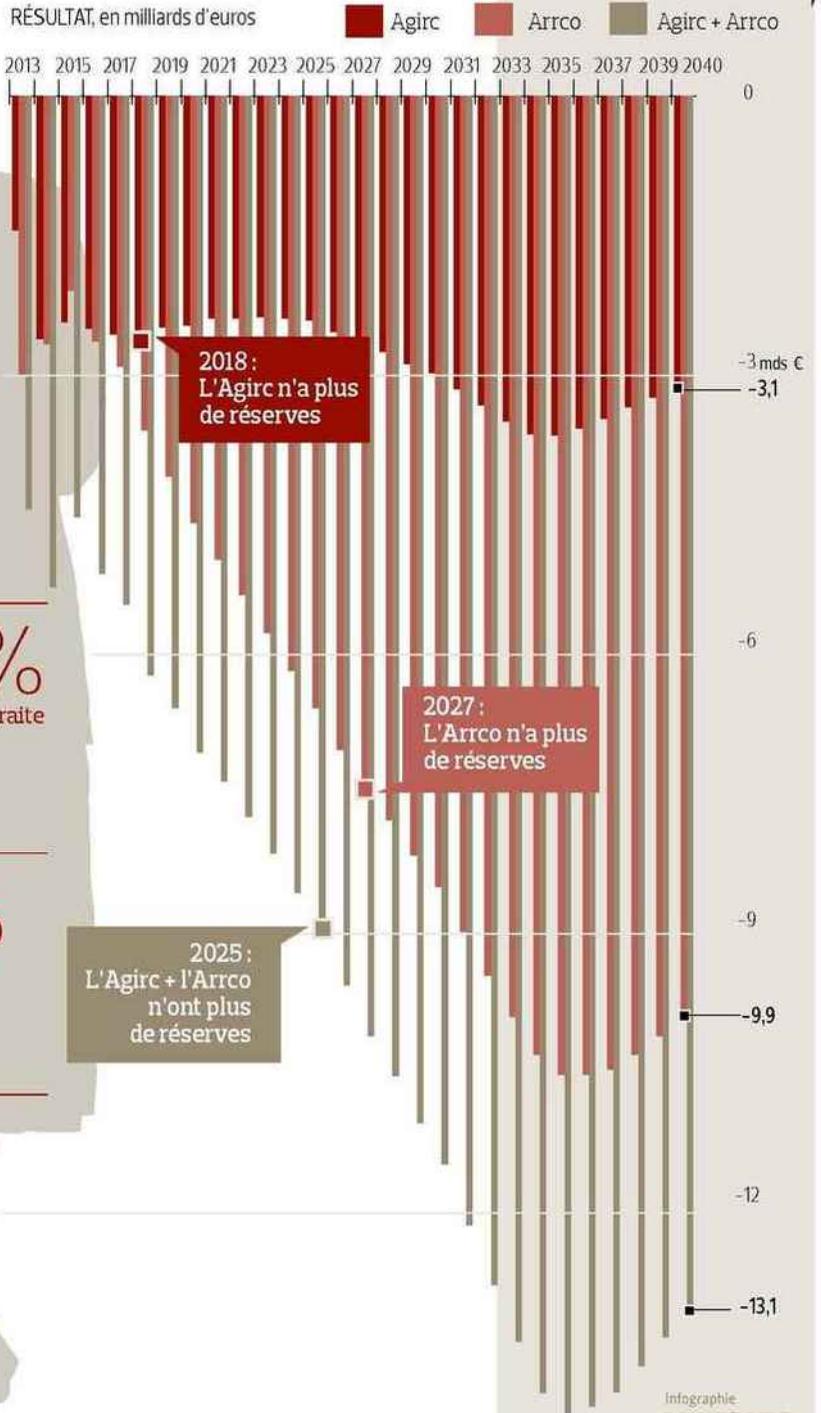
**25%**

Part de la retraite complémentaire dans la pension d'un ex-salarié, en moyenne

**50%**

Part de la retraite complémentaire Agirc et Arrco pour un cadre, en moyenne

Les perspectives financières de l'Agirc et de l'Arrco





## Mode D'EMPLOI

### Agirc

Créé en 1961, le régime complémentaire des cadres verse des prestations à 2,7 millions de retraités. Il perçoit des cotisations de 4 millions de personnes.

En 2013, le déficit s'élevait à 1,24 milliard d'euros.

### Arrco

Le régime complémentaire des salariés est bien plus gros que celui des cadres. Il verse des retraites à 12 millions de personnes et compte 18 millions de cotisants. En 2013, ce régime était déficitaire de 405 millions d'euros.

### Plafond de la Sécurité sociale

Les cadres cotisent à l'Arrco jusqu'au plafond de la Sécurité sociale, soit 3 170 euros par mois. Ce n'est que sur la partie de leur salaire qui dépasse ce seuil qu'ils cotisent à l'Agirc.

# Des solutions douloureuses pour tous

Pour résoudre le problème financier des régimes de retraite complémentaire, les partenaires sociaux ont constitué ces derniers mois une « boîte à outils », sur laquelle ils ont fait faire des simulations aux services de l'Agirc et de l'Arrco.

#### ► Hausse des cotisations

« *Le Medef va devoir mettre la main à la poche* », prévient Sylvie Durand, négociatrice à la CGT qui réclame une hausse de 2,45 points des cotisations Agirc. Sans aller jusque-là, d'autres syndicats, comme FO, devraient proposer d'augmenter les cotisations, peut-être pour les seuls cadres. Ce sera de toute façon trop pour le Medef, qui refuse d'ores et déjà toute hausse des prélèvements.

#### ► Repousser l'âge de départ à la retraite

C'est la solution proposée par le patronat. Plusieurs scénarios devraient être étudiés. Un recul des bornes d'âge d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans et de l'âge légal de départ de 67 à 69 ans pour la génération née en 1959 permettrait de repousser l'assèchement des réserves au-delà de 2030. Les syndicats y sont totalement opposés. Autre solution envisagée, plus douce, mais qui rapporterait moins : appliquer une décote temporaire aux salariés et cadres souhaitant partir à la retraite avant 64 ans.

#### ► Fusionner les régimes Agirc et Arrco

« *Le rapprochement de ces régimes paraît incontournable* », estime Jean-Louis Malys, secrétaire national en charge des retraites à la CFDT. Alors que les réserves de l'Agirc seraient épuisées en 2018 si rien n'est fait, une fusion avec

l'Arrco permettrait de repousser l'échéance à 2025. Mais une telle mesure assècherait les fonds Arrco avec trois ans d'avance.

#### ► Gel des pensions

C'est le levier permettant de mettre les retraités actuels à contribution. Depuis 2013, les partenaires sociaux ont déjà sous-indexé (par rapport à l'inflation) les pensions complémentaires. Ils pourraient prolonger la mesure en 2016, ce qui rapporterait plus de 1,3 milliard d'euros avec une inflation de 1,75 %. Problème, l'inflation pourrait être plus faible, et donc les gains pour les régimes bien inférieurs.

#### ► Égalité salariale hommes-femmes

C'est le mot d'ordre de la CGT, qui veut « *relancer la bagarre de l'égalité salariale* ». En effet, si les rémunérations des femmes étaient aussi élevées que celles des hommes dans le privé à horizon 2024, cela permettrait de redresser les finances des régimes et d'augmenter les recettes de cotisations sociales. Mais cela ne se décrète pas dans une salle de négociation.

#### ► Abaisser les pensions de réversion

Aujourd'hui, une veuve touche 60 % de la retraite de son mari en plus de la sienne pour faire face à la chute de revenus entraînée par le décès. Le Medef a calculé qu'abaisser les pensions de réversion à 50 % dès 2015 rapporterait 334 millions par an à horizon 2017. C'est « *une piste possible, sensible* », mais il « *n'est pas question de servir de poisson pilote* » au régime général, prévient Patrick Poizat, en charge des retraites à la CFTC. ■

G. G.